

Declassified to Public  
06 September 2012

~~002/18-07-2007~~



ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា  
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ  
Royaume du Cambodge  
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា  
Chambres Extraordinaires au sein  
des Tribunaux Cambodgiens

ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត  
Office of the Co-Investigating Judges  
Bureau des Co-juges d'instruction  
សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ  
Criminal Case File /Dossier pénal  
លេខ/No: 002/14-08-2006  
លេខស៊ើបអង្កេត/Investigation/Instruction  
លេខ/No: 001/18-07-2007

កំណត់ហេតុនៃការសួរចម្លើយ  
Written Record of Interview of Charged Person  
Procès-verbal d'interrogatoire

L'an deux mille sept, le trois octobre, à neuf heures et sept minutes.

Devant Nous, **You Bunleng ឬ ប៊ុនហ្ស៊ង** et **Marcel Lemonde**, Co-Juges d'instruction des  
Chambres Extraordinaires,

Avec M. Ham Hel ហាម ហៃលីល et M. Ly Chantola លី ច័ន្ទតុលា comme Greffiers

Vu la Loi sur la création des Chambres Extraordinaires du 27 octobre 2004

Vu la règle 58 du Règlement intérieur des Chambres Extraordinaires

En présence de Ouch Channora et Tan Heang Davann, interprètes assermentés des Chambres  
Extraordinaires.

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១  
ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkoa Phnom Penh  
Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.  
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkoa, Phnom Penh  
Boite postale 71, Phnom Penh. Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

~~002/N. 021~~

A comparu la personne mise en examen dont l'identité est indiquée ci-dessous :

Nom: Kaing Guek Eav កាំង ហ្គេកក្សាវ dit Duch ឌុច, de sexe: masculin, né le 17 novembre 1942, au village de Peou Veuy (ពៅវើយ) , commune de Peam Bang (ពាមបាង), district de Staung (ស្ទោង), province de Kompong Thom (កំពង់ធំ), de nationalité Cambodgienne, profession : professeur.

Nom du père: Kaing Ky (កាំង គី), décédé, nom de la mère: Meas Kim Seav (មាស គឹមសៀវ), vivante, nom de l'épouse Chhim Sophâl (ឈឹម សុផល), décédée, ayant 4 enfants domiciliés au village d'O Totoeum (អូរទឹម), commune de T sanh (តាសាញ), district de Samlaut (សំឡូត), province de Battambang (បាត់ដំបង).

Mis en examen pour Crimes contre l'humanité et Violations graves des Conventions de Genève du 12 Août 1949, faits prévus et réprimés par les articles 5, 29 (nouveau) et 39 (nouveau) de la Loi sur la création des Chambres extraordinaires en date du 27 octobre 2004.

L'original de procès-verbal est rédigé en Khmer.

Les Co-procureurs des Chambres Extraordinaires, M. Robert Petit et Mme. Chea Leang ជា ណាង, ont été régulièrement avisés de cet interrogatoire par lettre de notification du 20 septembre 2007:

- Mme Chea Leang est représentée par M. Yet Charya (យ៉ែត ចរិយា),
- M. Robert Petit est représenté par M. Alex Bates, assistant du Co-procureur.

Maîtres Kar Savuth ការ សាវុត្ត et François Roux, Co-avocats de la personne mise en examen, qui ont été avisés par convocation du 20 septembre 2007 et qui ont eu la possibilité d'examiner le dossier à partir de cette date, sont tous les deux présents.

La personne mise en examen fait une déclaration et soumet à cette fin un texte écrit aux Co-juges d'instruction.

Mention des co-juges d'instruction : Nous annexons au présent procès verbal le texte manuscrit que nous remet la personne mise en examen (3 pages).

~~002/N-021~~

**Interrogatoire**

**Questions-réponses:**

**Question de YBL:** Au point 5, paragraphes 1 et 2 de votre déclaration, concernant la date est-ce que c'est exact telle qu'elle est écrite?

**Réponse:** Oui, c'est exact.

**Question de YBL:** Dans le paragraphe 3, point 5, est-ce que les termes « fin 1971 début 1972 » sont exacts?

**Réponse:** En réalité c'était fin 1976 début 1977, ce n'était pas fin 1971 début 1972 ; quant au paragraphe suivant du point 5, cela s'est produit après 1975 et avant le 7 janvier 1979.

**Question de ML:** Est-ce que vous avez examiné l'organigramme de S-21 préparé par nos enquêteurs et que nous joignons à ce procès-verbal? Est-ce que vous avez des commentaires ou des remarques à faire?

**Réponse:** Dans ce document il y a des confusions relatives aux dates. Par exemple, la prison de Takhmau n'existait plus à l'époque de S-21, c'était l'ancienne prison de la division 703 de Nat. Sur certains points, ce tableau mentionne des événements ultérieurs (par exemple: le centre de rééducation de Prey Sâr dans lequel on a mis le nom de Phâl (ផល) à la place de Huy(ហ៊ុយ)), par contre, sur d'autres points, on a mis l'ancienne situation (par exemple Poch (ប៉ូច) est mentionné comme chef militaire, alors qu'en réalité il avait été « écrasé » depuis longtemps). Quant à la section d'interrogatoire, il y a aussi des fautes: Mâm Nay(ម៉ម នៃណ) n'a jamais été chef et Pon (ប៉ុន)chef adjoint. Quant aux confessions des prisonniers de guerre vietnamiens diffusées à la radio, cela a bien existé mais il manque le nom de Chan. Je connais quelques noms, pas tous: Je connais Mâm Nay, Pon, Daek Po (ដៃក ប៉ូ), Tit (ទិត), Meng (ម៉ង), Peng (ប៉ង), Him Huy (ហ៊ឹម ហ៊ុយ), Sous Thy (សួស ធី), et Hor (ហ៊ី) le plus important ; quant aux autres noms je ne les connais pas.

**Question de ML:** Etes-vous sûr que vous ne connaissez pas les noms des autres ? Par exemple, n'avez-vous jamais entendu parler de Prak Khân?

**Réponse:** Non, je ne connais pas ce nom.

**Question de ML:** Mais lui dit qu'il vous connaît...

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkoa Phnom Penh

Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkoa, Phnom Penh

Boite postale 71, Phnom Penh. Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

~~លេខ: ០២១~~

**Réponse:** Il est toujours possible que je connaisse quelqu'un seulement sous son nom révolutionnaire, si je le vois en personne peut-être que je pourrai le reconnaître. Vous me demandez si je pourrais établir l'organigramme par moi-même : j'essaierai de le faire avant le prochain interrogatoire et je vous fournirai un tableau montrant les noms et la position des gens que je connais.

**Question de YBL:** J'ai remarqué qu'il y avait des photos des prisonniers à S-21. Quand et pourquoi ont-elles été prises ?

**Réponse:** Il y avait deux sortes de photos : premièrement, celles qui étaient prises dès l'arrivée des victimes avec la numérotation portée sur leur poitrine. Ces photos étaient faites sur instructions de Son Sen, pour éviter que les prisonniers ne s'évadent et pour avoir des documents à envoyer à leurs unités d'origine pour les rechercher. Deuxièmement, celles qui étaient prises après « l'écrasement » des victimes. Mais cette prise de photos ne pouvait se faire que lorsqu'il y avait un ordre d'en haut, en particulier de Nuon Chea, de peur qu'on ne libère certaines victimes que l'on connaissait. Ce genre de photos a commencé lors de l'arrestation d'une victime appelée Ly Phael dit Phaen (លី ផែល ហៅ ផែន), parce que ce type était l'ami de Mâm Nay. Trois jours après son exécution, on a exhumé son corps pour prendre sa photo sur ordre de Nuon Chea à Son Sen, Son Sen m'ayant transmis cet ordre. Donc cette photo est différente des autres, parce que le camarade Poch avait mis un couteau sur le cou du cadavre. Pour cette raison, il y a le visage du camarade Poch sur cette photo.

**Question de ML:** Pouvez-vous nous donner le nom du photographe qui était utilisé pour faire des photos à S-21 en permanence ?

**Réponse:** Je connais deux photographes, l'un s'appelait Sreang (ស្រែង) c'était son nom révolutionnaire ; il était le chef du groupe des photographes. Le deuxième était le camarade Song (ស៊ីង ស៊ីង). Hor gérait cette affaire de prise de photos.

**Question de ML:** Connaissez-vous Nhaem En (ញ៉ែម អែន) ?

**Réponse:** Je ne le connais pas. Mais si je le vois et parle avec lui, je pourrai peut-être me le rappeler.

**Question de YBL:** A propos de l'interrogatoire, qu'il y ait avoué ou non, est-ce que l'interrogateur vous rendait compte tout de suite ?

**Réponse:** Il y avait deux situations différentes : pour les personnes que Son Sen suivait continuellement, l'interrogateur devait me rendre compte tous les soirs. Pour les gens à qui on n'accordait pas trop d'attention, le rapport ne se faisait que quand l'interrogatoire était terminé.

~~002/N: D21~~

**Question de YBL:** Quand l'interrogateur vous présentait le rapport, s'il n'y avait pas de confessions ou de réponse, ou que la réponse était insuffisante, donniez-vous des directives pour la suite de l'interrogatoire ?

**Réponse:** Après avoir écouté le rapport jusqu'à la fin, je leur demandais de me rendre compte des mesures à prendre pour la suite.

**Question de YBL:** Est-ce qu'il y avait des rapports par écrit?

**Réponse:** On venait me rendre compte oralement. Je ne me souviens pas que l'on m'ait remis des rapports écrits.

**Question de YBL:** Vous souvenez-vous d'avoir porté des annotations écrites sur les mesures à prendre ?

**Réponse:** D'après mes souvenirs, il n'y en a pas eu.

**Question de ML:** Il y a un problème. Vous avez fait deux déclarations solennelles pour expliquer que vous condamnerez ce qui s'est produit à S-21 et que vous aviez des remords. Mais, par ailleurs, vous nous expliquez que vous ne preniez aucune décision et que vous n'étiez par le vrai chef. Or, il y a beaucoup de documents qui semblent montrer le contraire et des témoins (avec lesquels vous devrez certainement être confrontés) ont confirmé que vous étiez le décideur. Comment pouvez-vous expliquer cette contradiction?

**Réponse:** Concernant les confrontations, je voudrais dire qu'il est possible que je me souviens de certaines choses après avoir entendu ces témoins. Je maintiens que j'ai été forcé d'accomplir ce travail et que j'ai fait le maximum pour m'en échapper, parce que je détestais ce travail.

**Question de YBL:** Est-ce qu'il vous est arrivé d'écrire quelque chose sur certaines biographies de prisonniers ou sur la liste des victimes ?

**Réponse:** Pour presque tous les prisonniers qui entraient, je n'arrivais pas à savoir leur biographie. Je ne connaissais pas non plus la raison de leur arrestation, à l'exception des victimes importantes pour lesquelles je savais le motif, comme Koy Thoun par exemple. Quant aux confessions, il n'y a que le début de la confession de Koy Thoun que j'ai fait photocopier et j'ai appelé le messager de Son Sen pour venir la prendre ; à partir de sa deuxième confession, j'ai fait dactylographier en 3 exemplaires, j'ai envoyé 2 copies au supérieur et j'ai gardé une copie pour moi.

Suspension du procès-verbal de l'interrogatoire à douze heures et vingt minutes.

A 14 heures et 10 minutes, le même jour, nous continuons l'interrogatoire.

**Question de ML:** Pouvez-vous nous parler de la procédure d'exécution : qui prenait la décision et que se passait-il ensuite ? Le lieu « d'écrasement » ? Les moyens utilisés ?

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១  
ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។

~~CONFIDENTIAL~~

**Réponse:** Concernant la décision, d'abord il y avait la ligne du Parti : toutes les personnes arrêtées devaient être « écrasées ». Plus précisément encore, concernant S-21, c'était Hor qui prenait la décision. En ce qui concerne le transport, je pense que les prisonniers étaient emmenés à Choeng Aek les yeux bandés. A leur arrivée, on les mettait dans une maison à l'intérieur de Choeng Aek.

**Question de ML:** Est-ce que les exécutions se sont faites à Choeng Aek dès le début ?

**Réponse:** Au départ, elle se faisait à Phnom Penh, à l'Ouest de S-21. Je ne me souviens plus. Je ne sais pas si c'est moi ou Hor qui a décidé de transférer à Choeng Aek et ce changement a été décidé par peur des maladies contagieuses.

**Question de ML:** Est-ce que vous étiez personnellement présent ? Avez-vous assisté ou participé à des exécutions ? Si oui, combien de fois ?

**Réponse:** Premièrement, je n'ai jamais tué personne. Deuxièmement, je n'ai jamais participé au travail de l'unité d'exécution. Troisièmement, je suis allé une fois au lieu d'exécution sur ordre de Son Sen qui m'avait forcé à y aller pour superviser l'exécution. Il y avait eu 3 incidents : un prisonnier venant de l'unité militaire de la Zone Est s'était évadé (peut-être vers le mois de mai ou juin 1976) ; par ailleurs, un prisonnier appelé Kâng (កង) avait pris un fusil, dans le bâtiment qui se trouvait à l'extérieur et du côté sud de S-21, et avait tiré sur les soldats avant de se suicider (cet incident s'était produit quand Peng était le chef de l'unité spéciale) ; le dernier incident, un cadre nommé Chim Thou (ជឹម ធ្លុ) du nom révolutionnaire de Vun (វុន) s'était emparé d'un fusil M-16 pour tirer sur un gardien mais ce dernier avait tiré sur lui le premier et le type était mort (à l'époque où Huy était le chef de l'unité spéciale). Pour éviter que ce genre d'incident n'arrive à Choeng Aek, Son Sen m'avait donné l'ordre d'aller inspecter les exécutions à Choeng Aek.

**Question de ML:** Pouvez-vous nous décrire ce que vous avez vu à Choeng Aek ?

**Réponse:** Je ne suis resté là que peu de temps. Son Sen m'avait demandé d'aller voir comment les prisonniers étaient enchaînés et la manière dont ils étaient détenus dans cette maison. J'ai vu cette maison, mais comme je ne voulais pas savoir ce qui se passait, j'ai demandé à retourner à Phnom Penh après avoir fumé une cigarette. Je ne suis resté là qu'environ 5 à 10 minutes.

**Question de ML:** Avez-vous vu le film de Rithy Panh dans lequel Him Huy confirme que vous lui avez donné l'ordre de tuer et que vous lui avez reproché d'avoir peur de tuer?

**Réponse:** Dans ce film, Him Huy témoigne que je fumais, assis sur une natte pour assister à l'exécution à côté de la fosse, et il fait le geste pour qu'on filme. Dans une interview avec RFI, le 25 août 2007, il dit que j'ai utilisé l'axe de la roue d'une charrette pour frapper sur une victime, que j'ai jeté l'essieu de la charrette et que je suis parti. En somme, ces deux témoignages ne concordent pas. Je suis convaincu qu'il a menti de peur qu'on ne le renvoie devant le Tribunal.

~~សេចក្តីលេខ ០២១~~

**Question de YBL:** A chaque « écrasement », il y avait plusieurs personnes. Est-ce qu'on les mettait dans une fosse commune ? Est-ce qu'on leur enlevait le bandage des yeux ou les menottes avant l'exécution ?

**Réponse:** Oui, à chaque « écrasement » on mettait dans une fosse commune plusieurs personnes. Cela existait depuis M-13. Le bandage, les menottes, je ne sais pas précisément mais je présume que les yeux étaient bandés et les bras attachés, car l'unité spéciale avait une grand expérience en la matière depuis longtemps.

**Question de ML:** Parmi les différentes méthodes d'exécution, est-ce qu'il y avait des prélèvements de sang jusqu'à la mort des prisonniers ?

**Réponse:** J'ai vu la mention de ce problème dans le film de Rithy Panh et dans le réquisitoire introductif des Co-procureurs, mais je n'ai jamais permis à qui que ce soit de faire des prélèvements de sang. Je n'ai pas vu cela de mes propres yeux, mais je ne me permettrais pas non plus de rejeter ce témoignage. Si cela a existé, c'était la continuation de ce qui se pratiquait quand Nat était le chef.

**Question de YBL:** En s'en tenant à vos explications, si vous vous êtes efforcé de ne pas accomplir les tâches que l'Organisation vous avaient confiées, pourquoi n'avez-vous pas été inquiété jusqu'au 7 janvier 1979 ?

**Réponse:** Ce que je peux dire, c'est que mon travail était de lire les confessions et de les rapporter à l'échelon supérieur. Ce travail commençait à 7 heures du matin et se poursuivait jusqu'à 10 ou 11 heures du soir. Quant aux prises de sang, au transport des prisonniers pour être exécutés à Choeng Aek, il y avait les autres chefs pour s'en occuper.

**Question de YBL:** Est-ce que les autres avaient le droit de rapporter directement au supérieur sans passer par vous ?

**Réponse:** A l'échelon supérieur on ne pensait qu'à l'importance des confessions. Les autres n'avaient pas le droit de rendre compte au supérieur. Pour Nuon Chea et Son Sen, je devais aller travailler sur leurs lieux de travail respectifs.

**Question de YBL:** En aucun cas les autres n'avaient le droit de rendre compte au supérieur sans passer par vous, c'est bien ça ?

**Réponse:** C'est vrai, ils ne pouvaient pas.

**Question de YBL:** Vous avez dit que l'échelon supérieur s'inquiétait de l'évasion des prisonniers et qu'il vous avait envoyé sur place pour inspecter « l'écrasement ». Donc, pour ce qui est du nombre d'exécutés, avez-vous fait des rapports ?

**Réponse:** Pour les deux incidents qui se sont produits vers la fin, j'ai immédiatement rendu compte au supérieur. Quant au nombre de prisonniers emmenés pour être exécutés, les supérieurs

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkoa Phnom Penh  
Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.  
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkoa, Phnom Penh  
Boite postale 71, Phnom Penh. Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

~~002/01-021~~

ne voulaient pas savoir. En résumé, l'échelon supérieur ne concentrait son attention que sur les confessions des victimes. Ce n'est que lorsqu'il voulait savoir sur des cas particuliers qu'il demandait.

**Question de ML:** Pour les 3 incidents que vous avez mentionnés, est-ce qu'il y a eu des punitions sur les fautifs?

**Réponse:** Pour le premier incident, c'était ma faute et celle de Hor, parce que nous étions absents. Par la suite, un de nous deux devait toujours rester sur place. Pour ce qui est du deuxième et du troisième incident, il n'y a pas eu de punition. J'ai demandé à Hor d'en discuter dans l'unité, pour tirer les leçons. Quant à l'échelon supérieur, il n'a rien dit.

**Question de M. Yet Charya:** D'après vos affirmations, des cadres et des combattants de S-21 ont, eux aussi, été arrêtés, interrogés et « écrasés » à S-21. Est-ce que c'est exact ?

**Réponse:** Oui, cela s'est produit.

**Question de M. Yet Charya:** Qui décidait de l'arrestation des cadres de S-21?

**Réponse:** Cela ne pouvait se faire qu'après consultation de l'échelon supérieur.

**Question de M. Yet Charya:** Quel était le rôle de Mut Heng ( មុត ហេង ) à S-21?

**Réponse:** Je ne me souviens pas de ce nom.

**Question de YBL:** Pour quelles fautes les cadres et les combattants de S-21 étaient-ils arrêtés ? Tout à l'heure, vous avez dit que seul l'échelon supérieur pouvait décider de l'arrestation et, selon vos affirmations, personne n'avait le droit de rendre compte à l'échelon supérieur sans passer par vous. Donc ceci veut dire que vous rapportiez à l'échelon supérieur pour que leur arrestation puisse avoir lieu.

**Réponse:** Hor me rapportait oralement, moi je rapportais oralement à l'échelon supérieur, et quand l'échelon supérieur avait décidé de faire quoi que ce soit, il fallait le suivre.

**Question de M. YBL:** Pouvez-vous confirmer quelle était la gravité des fautes pouvant mener à l'arrestation, à l'interrogatoire et à « l'écrasement » ?

**Réponse:** Huy, de Prey Sâr, avait commis la faute de laisser s'enfuir un opérateur de radio-téléphone. Certains cadres avaient torturés au point que les confessions étaient interrompues, il a fallu rapporter cela au supérieur. Quant au cas de Poch, je ne me souviens plus parce que l'incident a eu lieu il y a trop longtemps.



~~សន្យា ០២១~~

- L'original de l'enregistrement vidéo et audio est cacheté devant la personne mise en examen et ses avocats et est signé par nous, les greffiers, la personne mise en examen et les avocats de la personne mise en examen.
- Une copie de l'original de l'enregistrement vidéo et audio est fournie à la personne mise en examen.

A 16 heures et 45 minutes, nous avons demandé aux greffiers de lire a haute voix le procès-verbal de l'interrogatoire de la personne mise en examen d'après ce qui a été noté.

- Après l'avoir lu haut et fort, la personne mise en examen n'a pas d'objection et accepte de signer.

La personne	Les avocats de la	Co-procureurs	interprètes	Greffiers	Co-juges
Mise en	personne				d'instruction
Examen	mise en				
	Examen				

~~602/N<sup>o</sup>-D21~~

**I  
Un certain nombre de mes positions**

Ma position vis-à-vis du Parti Communiste du Kampuchéa (PCK) et du Gouvernement du Kampuchéa Démocratique:

- Le PCK n'était pas un Parti bénéfique pour la nation et le peuple cambodgien, il était véritablement une organisation criminelle
- Le Gouvernement du Kampuchéa Démocratique n'était pas un Gouvernement patriotique, c'était un Gouvernement criminel. Le Parti et le Gouvernement ne faisaient qu'un.

**II  
La branche spéciale du PCK**

La branche spéciale du PCK était une branche spéciale tout à fait unique.

- Elle n'utilisait aucune loi, mais seulement la ligne du Parti et les décisions (majeures et mineures) du Parti, lesquelles ne sortaient que de la bouche de Pol Pot.
- Elle n'utilisait aucune mesure scientifique, mais seulement les méthodes criminelles (torture, extraction des confessions, écrasement, toute personne arrêtée devait être écrasée).

**III  
Ma part de responsabilité dans les crimes**

- Le PCK pourrait être comparé à une chaîne composée de plusieurs maillons successifs, dont S-21.

- A S-21, j'avais comme tâche principale de transmettre les décisions majeures et mineures du PCK et de les diffuser aux subordonnés pour exécution. J'étais le superviseur de cette unité, la personne qui lisait les confessions et qui les rapportait à Son Sen tous les soirs. J'ai donc véritablement une part de responsabilité dans ces crimes.

- Le 2 octobre 2007, j'ai écrit que même si d'autres individus étaient responsables, avaient la lourde responsabilité de ces crimes et m'en avaient donné l'ordre, je reconnais sincèrement que j'ai eu une part de responsabilité dans ces crimes.

**IV  
Ma conscience dans l'accomplissement des tâches de la branche spéciale**

- Le 2 octobre 2007, j'ai écrit, à propos de la conscience de mes subordonnés, que :

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkoa Phnom Penh  
Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.  
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkoa, Phnom Penh  
Boite postale 71, Phnom Penh. Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

~~5012/N: 021~~

- Personne n'était volontaire.
- Personne n'était fier.
- Tout le monde était terrorisé et s'inquiétait en permanence pour sa vie.
- Tout le monde voulait quitter et remplir d'autres tâches.

Ces 4 états de conscience étaient sincères

- J'ai été obligé d'accepter chaque mission sans faute. Le 20 juillet 1971, j'ai été nommé. Le 15 août 1975, j'ai également été nommé. En mars 1976, j'ai été nommé chef.

- J'ai vraiment honte et je suis gêné. Je n'ai jamais eu aucune fierté par rapport à ce travail. J'ai souvent demandé de quitter ce travail [poste]. A la fin de 1972, lorsque des détenus ont réussi à prendre les armes et qu'ils se sont tous évadés, j'en ai profité pour demander à être relevé de mes fonctions en demandant, comme prétexte, que Vorn Vet impose des sanctions disciplinaires à mon encontre. A la fin de mai 1975, j'ai demandé à Cheng An d'aller à l'industrie. Lorsque Son Sen a renvoyé Nat j'en ai profité pour demander à Son Sen de nommer Chhay Kim Hour dit Hok comme chef.

- J'étais paralysé de peur pour ma vie. J'ai déjà rapporté que j'ai commencé à avoir peur pour ma vie au moment où Nuon Chea a arrêté frère Nget You dit Hong et Sau Chea. Je n'étais plus capable de faire l'essentiel de mon travail et ne pensais qu'à m'asseoir dans l'atelier de sculpture. Ensuite j'ai délégué le travail d'interrogatoire tout entier à Hor. A la fin, j'étais tellement terrifié que je dormais jour et nuit.

### V La terreur

A la fin de 1970, dans le Secteur 25 (Kien Svay, S'ang, Koh Thom, Loeuk Dèk), des personnes, toutes révolutionnaires mais originaires de différents réseaux, se déchiraient en procédant à des arrestations et en se massacrant.

Au sud-ouest, Ta Mok avait expulsé 4 membres du Parti originaire de la classe intellectuelle et leur avait donné 24 heures pour quitter le Sud-Ouest. (Ceci s'est passé avant 1970). Après 1970, il a provoqué tant de problèmes pour les intellectuels que Pol Pot a décidé finalement de rassembler la vaste majorité des intellectuels dans une nouvelle zone appelée Zone Spéciale (juillet 1971). Vers le début de 1974, Pol Pot décida d'écraser Ta Chong conformément à l'incitation de Ta Mok.

Fin 1976, début 1977, Koy Thoun et chaque ensemble de réseaux du Nord ont été écrasés. Les cadres subalternes et moyens du sud-ouest qui appartenaient à Ta Mok ont alors été rassemblés et placés dans le Nord.

Chou Chet dit Sy, de l'Ouest, a été écrasé (je ne me souviens pas en quelle année) ainsi que le réseau de Chou Chet, et certains cadres ont été pris du Sud-Ouest pour les remplacer. Mais ce

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkoa Phnom Penh  
Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.  
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkoa, Phnom Penh  
Boite postale 71, Phnom Penh. Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

~~002/N: D21~~

qui est important c'est que le poste de Secrétaire de l'Ouest lui ait été confié, en plus de sa position de Secrétaire du Sud-Ouest.

Vorn Vet et Cheng An ont été écrasés et les forces de Ta Mok ont été placées à l'industrie (je ne me souviens plus en quelle année).

Ros Nhim (le plus jeune beau-frère de Nuon Chea) ainsi que le réseau de Ros Nhim au Nord-Ouest ont été écrasés. Ta Mok est devenu Secrétaire du Nord-Ouest en plus de tout le reste. Les forces de Ta Mok ainsi que celles de l'Ouest appartenant à Huot Heng dit Pal ont été transportées par camions au Nord-Ouest.

Les forces de l'Est appartenant à Sao Yan dit Phim ont été complètement écrasées et remplacées par les forces de Ta Mok, mais Nuon Chea a été nommé Secrétaire de l'Est et du Nord-Est.

Ce genre d'écrasement par contingents entier inculquait en permanence la terreur dans les rangs. Tout le monde était concerné, craignait pour sa vie et cherchait par tous les moyens à s'en sortir. Chèm, un spécialiste des mines de la 703, a fait semblant de glisser sur une mine afin de se tuer. Un autre cadre de division de la 703 qui venait d'être promu à ce poste a pris un (fusil) A.K. pour aller au front et est mort au combat.

**VI  
L'influence de la terreur sur moi**

Au Secteur 25, je détestais le travail policier (aussi appelé la Branche Spéciale) et je détestais les tueries, mais on me disait que tout cela venait d'un manque de direction du Parti.

Au bureau 13, je me suis mis à détester la merde, mais il fallait que je marche dedans. J'estimais que la méthode de lutte de Chi Kim An (premier ingénieur de cadastre cambodgien), c'est à dire le suicide par pendaison, n'était pas bien. Je n'osais pas lutter ouvertement comme l'avait fait Hou Youn en face à face avec Ta Mok et Pol Pot. Je cherchais à résoudre les choses par mes propres moyens, c'est-à-dire :

Premièrement, m'assurer de chercher et de trouver la vérité des confessions, mais je n'ai rien trouvé pour la vérifier, ce qui me terrifiait lorsque je rapportais les réponses dans les confessions.

Deuxièmement, j'ai demandé à Vorn Vet de libérer les personnes qui avaient été envoyées par d'autres. J'ai pu en libérer seulement huit, parmi lesquelles je ne me souviens que de six noms.

Troisièmement, j'ai demandé à partager le bureau 13 en deux : le premier étant le bureau 13K au pied de montagne Pis, où les forces des détenus étaient emmenées pour faire de la riziculture. C'est là qu'il y a eu une évasion où tous les détenus ont réussi à se libérer et à s'enfuir.

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkoa Phnom Penh

Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkoa, Phnom Penh

Boite postale 71, Phnom Penh. Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

~~សៀវភៅ: D-21~~

Le deuxième était le bureau 13Kh se trouvant dans le village de Sdok Sratt, commune de Sdok Taol (Ang Snoul), qui servait à garder les détenus pour une certaine période avant de les libérer.

Quatrièmement, depuis que j'avais fait autant d'efforts pour trouver la vérité, Ta Mok m'en a voulu pour toujours à propos du cas d'un cadre originaire de Hanoï appelé Prach Son dit Pot.

Cinquièmement, j'ai également demandé la libération d'une personne dans le Sud-Ouest, ce qui s'est avéré très difficile. La personne que j'ai libérée s'appelait Ham In.

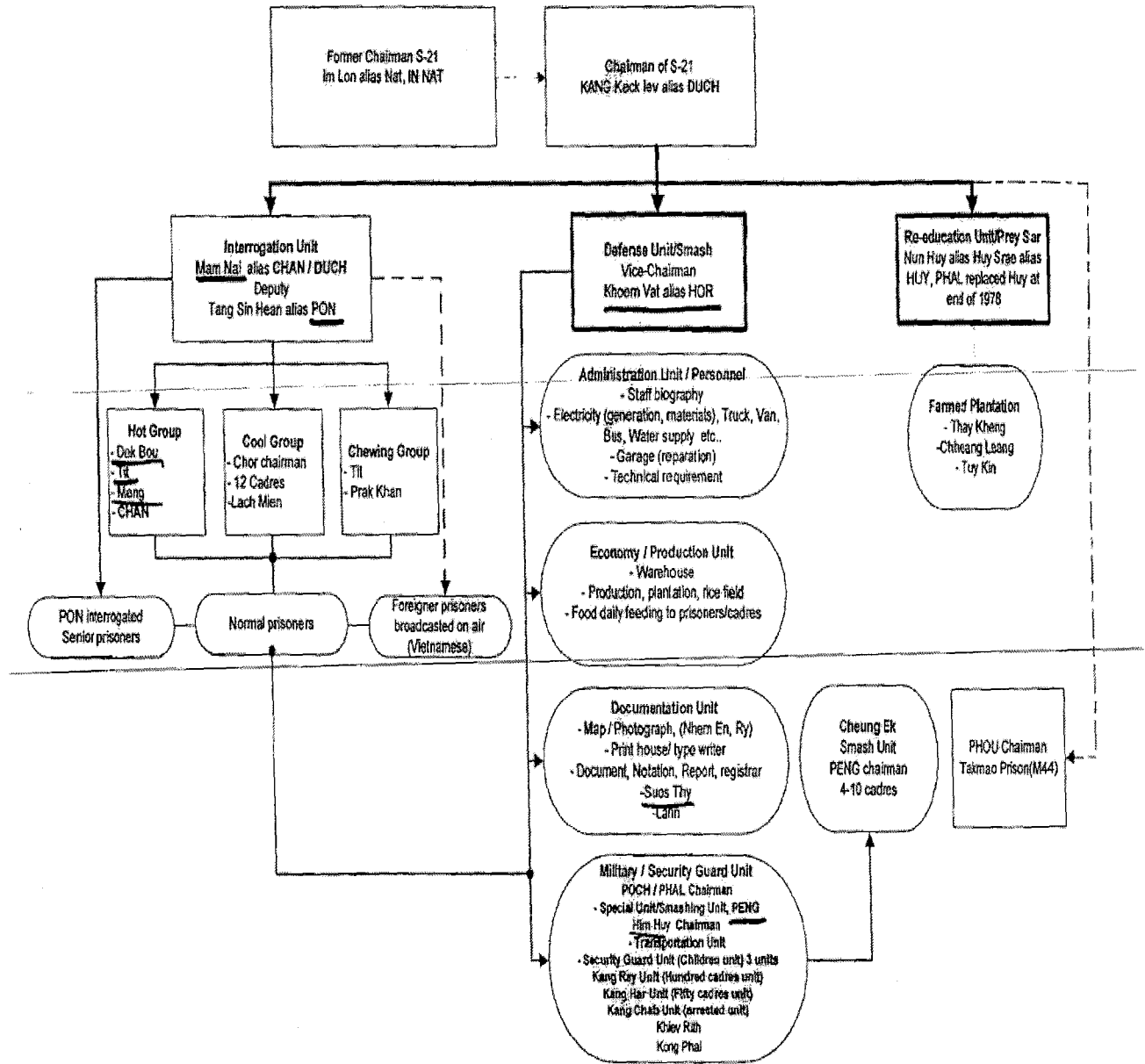
A S-21, j'ai fui mon travail au maximum. Je n'acceptais que le travail qui était inévitable. De cette façon, je n'avais aucune connaissance concrète.

Quoi qu'il en soit, ce qui est important et ce que je voudrais clarifier c'est que, même si je persévérais dans la fuite, la terreur du Cambodge m'a causé des remords et des souffrances sans borne pour les vies qui ont été perdues en particulier à S-21 et dans tout le pays en général. Voilà mon plus sincère remords.

(Signatures): 8 signatures.

602/N: D-21

Draft Chart of Office S-21



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១  
 ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។  
 Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkoa Phnom Penh  
 Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.  
 Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkoa, Phnom Penh  
 Boite postale 71, Phnom Penh. Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.